



DEPARTEMENT
Territoire de Belfort

Envoyé en préfecture le 26/03/2020

Reçu en préfecture le 26/03/2020

Affiché le



ID : 090-219000494-20200326-DEL02060320007-DE

02/060320/007

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE FOUSSEMAGNE

Séance du 06 mars 2020

Nombre de représentants en exercice	:	13
Nombre de présents	:	11
Nombre de votants	:	11

L'an deux mil vingt, le 6 mars à 20 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Serge PICARD, Maire,

Présents : Mm PICARD, GIUDICI, MIOTTE, NADALIN, SIAIH PILEYRE,
Mmes BARRE, BEUGNET, RENOFFIO, RESCH
CHIPPEAUX

Absents excusés : Mme GUERET, M. NISSOU

Secrétaire : M. PILEYRE

La SCI Vailog France projette de construire plus de 59 000 m² de bâtiments industriels sur la zone de l'Aéroparc pour créer un pôle logistique d'une quinzaine de bâtiments.

Le Conseil Municipal est amené à porter son avis sur ce projet au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture du registre d'enquête fixée au 14 mars 2020.

Après examen, le Conseil Municipal à l'unanimité

↓ émet un avis favorable sur le projet tel que présenté sous condition des prendre en compte les recommandations suivantes :

- ↓ en plus de la RD 60, prévoir des infrastructures routières permettant l'accès à l'Aéroparc en évitant la traversée de Foussemagne tant en provenance de l'Ouest que de l'Est,
- ↓ des dispositions devront être prises pour aménager des lignes de bus afin de permettre aux employés du site de l'Aéroparc d'accéder à leurs lieux de travail
- ↓ la grande surface couverte ajoutée à celle des parking et voies de circulation va engendrer de gros volumes d'eau en cas de pluie. Les bassins de rétention devront être suffisamment dimensionnés pour ne pas augmenter le risque d'inondations,
- ↓ veiller à exclure le stockage ou le transit de tous produits dangereux et toxiques,
- ↓ durant la période des travaux et dans l'attente de la mise en place d'infrastructure d'accès, prévoir de limiter la vitesse
- ↓ demander à ce que cette délibération soit enregistrée dans le registre de l'enquête publique.

OBJET

Avis sur le Projet « Citadelle » de la SCI Vailog France

Pour	:	11
Contre	:	0
Abstention	:	0

Date de la convocation

Le 02 mars 2020

Date d'affichage

le 13 mars 2020

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le

et publication ou notification


le

Le Maire,
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme.





DEPARTEMENT
Territoire de Belfort

Envoyé en préfecture le 26/03/2020
Reçu en préfecture le 26/03/2020
Affiché le 
ID : 090-219000494-20200326-DEL02060320006-DE

02/060320/006

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE FOUSSEMAGNE

Séance du 06 mars 2020

Nombre de représentants en exercice	:	13
Nombre de présents	:	11
Nombre de votants	:	11

L'an deux mil vingt, le 6 mars à 20 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Serge PICARD, Maire,

Présents : Mm PICARD, GIUDICI, MIOTTE, NADALIN, PILEYRE, SAIAH,
Mmes BARRE, BEUGNET, RENOFFIO, RESCH
CHIPPEAUX

Absents excusés : Mme GUERET, M. NISSOU

Secrétaire : M. PILEYRE

OBJET

Affectation résultats 2019 : Commune

Le Maire propose :

Pour	:	11
Contre	:	0
Abstention	:	0

d'affecter le résultat de fonctionnement du Compte Administratif de la Commune, exercice 2019 ;

⇒ en dépenses d'investissement à l'article 001 :
* 44 494.98 €

⇒ en recettes d'investissement à l'article 1068 :
* 55 725.35 €

Après examen, le Conseil Municipal à l'unanimité :

✚ **vote** l'affectation des résultats de la Commune 2019 tel que présenté.

Date de la convocation

Le 02 mars 2020

Date d'affichage

le 13 mars 2020

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le

et publication ou notification

le

Le Maire,

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme.



DEPARTEMENT
Territoire de Belfort

Envoyé en préfecture le 26/03/2020

Reçu en préfecture le 26/03/2020

Affiché le



ID : 090-219000494-20200326-DEL02060320005-DE

02/060320/005

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE FOUSSEMAGNE

Séance du 06 mars 2020

Nombre de représentants en exercice	:	13
Nombre de présents	:	11
Nombre de votants	:	11

L'an deux mil vingt, le 6 mars à 20 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Serge PICARD, Maire,

Présents : Mm PICARD, GIUDICI, MIOTTE, NADALIN, PILEYRE, SAIAH,
Mmes BARRE, BEUGNET, RENOFFIO, RESCH
CHIPPEAUX

Absents excusés : Mme GUERET, M. NISSOU

Secrétaire : M. PILEYRE

OBJET

Compte de gestion 2019 : Commune

Pour	:	11
Contre	:	0
Abstention	:	0

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
 - déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Après examen, le Conseil Municipal à l'unanimité :
✚ vote le compte de gestion tel que présenté.

Date de la convocation

Le 02 mars 2020

Date d'affichage

le 13 mars 2020

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le

et publication ou notification

le

Le Maire,
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme.





DEPARTEMENT
Territoire de Belfort

Envoyé en préfecture le 26/03/2020

Reçu en préfecture le 26/03/2020

Affiché le



ID : 090-219000494-20200326-DEL02060320004-DE

02/060320/004

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE FOUSSEMAGNE

Séance du 06 mars 2020

Nombre de représentants en exercice	:	13
Nombre de présents	:	11
Nombre de votants	:	10

L'an deux mil vingt, le 6 mars à 20 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Serge PICARD, Maire,

Présents : Mm PICARD, GIUDICI, MIOTTE, NADALIN, PILEYRE, SAIAH,
Mmes BARRE, BEUGNET, RENOFFIO, RESCH
CHIPPEAUX

Absents excusés : Mme GUERET, M. NISSOU

Secrétaire : M. PILEYRE

Compte administratif 2019 : Commune

Pour	:	10
Contre	:	0
Abstention	:	0

Le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif du service de la commune 2019 s'élevant à :

En fonctionnement :
585 887.80 € en dépenses,
641 613.15 € en recettes.

Le solde d'exécution s'élève à + 55 725.35 €

En investissement :
445 046.44 € en dépenses,
361 023.46 € en recettes

Le solde d'exécution s'élève à – 84 022.98 €

Le résultat de clôture s'élève à – 28 297.63 €.

Après examen, le Conseil Municipal à l'unanimité :
✚ vote le compte administratif tel que présenté.

Date de la convocation

Le 02 mars 2020

Date d'affichage

le 13 mars 2020

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

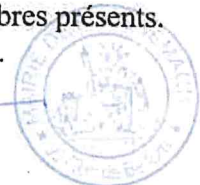
le

et publication ou notification

le


Le Maire,

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme.





DEPARTEMENT
Territoire de Belfort

Envoyé en préfecture le 26/03/2020
Reçu en préfecture le 26/03/2020
Affiché le 
ID : 090-219000494-20200326-DEL02060320003-DE

02/060320/003

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE FOUSSEMAGNE

Séance du 06 mars 2020

Nombre de représentants en exercice	:	13
Nombre de présents	:	11
Nombre de votants	:	11

L'an deux mil vingt, le 6 mars à 20 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Serge PICARD, Maire,

Présents : Mm PICARD, GIUDICI, MIOTTE, NADALIN, PILEYRE, SAIAH,
Mmes BARRE, BEUGNET, RENOFFIO, RESCH
CHIPPEAUX

Absents excusés : Mme GUERET, M. NISSOU

Secrétaire : M. PILEYRE

OBJET

Affectation résultats 2019 : UPE

Le Maire propose :

Pour	:	11
Contre	:	0
Abstention	:	0

d'affecter le résultat de fonctionnement du Compte Administratif du service de l'UPE, exercice 2019 ;

⇒ en recettes de fonctionnement à l'article 002 :
* 7 837.71 €

⇒ en dépenses d'investissement à l'article 001 :
* 13 457.02 €

⇒ en recettes d'investissement à l'article 1068 :
* 13 457.02 €

Après examen, le Conseil Municipal à l'unanimité :

✚ **vote** l'affectation des résultats UPE 2019 tel que présenté.

Date de la convocation

Le 02 mars 2020

Date d'affichage

le 13 mars 2020

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le

et publication ou notification

le

Le Maire,
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme.



DEPARTEMENT
Territoire de Belfort

Envoyé en préfecture le 26/03/2020

Reçu en préfecture le 26/03/2020

Affiché le



ID : 090-219000494-20200326-DEL02060320002-DE

02/060320/002

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE FOUSSEMAGNE

Séance du 06 mars 2020

Nombre de représentants en exercice	:	13
Nombre de présents	:	11
Nombre de votants	:	11

L'an deux mil vingt, le 6 mars à 20 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Serge PICARD, Maire,

OBJET

Présents : Mm PICARD, GIUDICI, MIOTTE, NADALIN, PILEYRE, SAIAH,
Mmes BARRE, BEUGNET, RENOFFIO, RESCH
CHIPPEAUX

Absents excusés : Mme GUERET, M. NISSOU

Compte de gestion 2019 : UPE

Secrétaire : M. PILEYRE

Pour	:	11
Contre	:	0
Abstention	:	0

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Date de la convocation

Le 02 mars 2020

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le

Après examen, le Conseil Municipal à l'unanimité :

vote le compte de gestion tel que présenté.

et publication ou notification


le

Le Maire,
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme.





DEPARTEMENT
Territoire de Belfort

Envoyé en préfecture le 26/03/2020
Reçu en préfecture le 26/03/2020
Affiché le 
ID : 090-219000494-20200326-DEL02060320001-DE

02/060320/001

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE FOUSSEMAGNE

Séance du 06 mars 2020

Nombre de représentants en exercice	:	13
Nombre de présents	:	11
Nombre de votants	:	10

L'an deux mil vingt, le 6 mars à 20 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Serge PICARD, Maire,

Présents : Mm PICARD, GIUDICI, MIOTTE, NADALIN, PILEYRE, SAIAH,
Mmes BARRE, BEUGNET, RENOFFIO, RESCH
CHIPPEAUX

Absents excusés : Mme GUERET, M. NISSOU

Secrétaire : M. PILEYRE

Compte administratif 2019 : UPE

Le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif du service de l'UPE 2019 s'élevant à :

Pour	:	10
Contre	:	0
Abstention	:	0

En fonctionnement :
22 457.19 € en dépenses,
43 751.92 € en recettes.

Le solde d'exécution s'élève à + 21 294.73 €

En investissement :
39 945.09 € en dépenses,
26 488.07 € en recettes

Le solde d'exécution s'élève à – 13 457.02 €

Le résultat de clôture s'élevant à + 7 837.71 €.

Après examen, le Conseil Municipal à l'unanimité :
✚ vote le compte administratif tel que présenté.

Date de la convocation

Le 02 mars 2020

Date d'affichage

le 13 mars 2020

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le

et publication ou notification

le

Le Maire,
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme.

